

République Française
COMMUNE DE PUYVERT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2019 - 18h30

Présents : GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, PERRIN Christiane, GREGOIRE Bernard, GRANGIER Charles, BARGHOUT Elias, AGUITTON Christiane, DORLET Lucien, GAVAUDAN Philippe, NOUGUIER Daniel

Absents excusés : VINCENTI Sébastien, CHIVET Karl, REDENTI Sandrine

Secrétaire de séance : PERRIN Christiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 09 avril 2019.

Subventions aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les subventions 2019 attribuées aux associations à partir des crédits budgétaires ouverts au Budget Primitif 2019.

La présentation des demandes de subvention est confiée à Madame Christiane PERRIN, Adjointe chargée du dossier.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, au vu des demandes reçues et des documents justificatifs fournis,

- décide d'attribuer les subventions ci-après :

Associations	Subvention 2019
Association Parents d'Elèves	1 500,00
The Green Hawks (Country)	380,00
Art' Sports Taekwondo	500,00
Amicale Pêcheurs Lauris Puyvert	400,00
Ecole de Musique	2 300,00
Football Club Lauris Puyvert	1 500,00
Amicale Donneurs Sang Lauris	150,00
GV / Gym	300,00
Union départementale Pompiers	150,00
CLIC Soleil Age	50,00
Amicale Anciens combattants	200,00
Restaurants du cœur Vaucluse	200,00
La Prévention Routière	150,00
GDA Sud Luberon	100,00
Entente intercommunale Patrimoine	500,00

Créations d'emplois - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

-Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe à temps non complet (28/35)

-Adjoint d'animation territorial à temps non complet (25/35)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, il se trouve que pour anticiper le départ à la retraite de l'ATSEM le 1^{er} septembre prochain il convient de restructurer le service,

Madame le Maire propose donc à l'assemblée,

Filière Sociale

- la création d' 1 emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe à temps non complet 28/35

Filière Animation

- la création d' 1 emploi d'Adjoint d'animation territorial à temps non complet 25/35.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Acquisition parcelle cadastrée A 1122 È lieudit Les Cimetières

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner suite à la proposition de cession de la parcelle A 1122 par la Société HCSP, représentée par M. Philippe SCHWANDER, au prix de 600 euros.

Cette parcelle de 47 m² est contiguë à la propriété communale cadastrée A 308, située au carrefour de la rue Aguitton et de l'avenue de La Gravière.

La transaction avait été envisagée précédemment, la société HCSP a cédé depuis fort longtemps les terrains voisins et n'a donc plus vraiment d'intérêt à conserver cette bande de terre alors que la commune y voit un agrandissement de sa propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A n°1122 à la société HCSP représentée par Monsieur Philippe SCWANDER au prix de 600 euros (six cents euros), confie la rédaction de l'acte notarié à Maître Sylvie BOUCHET, Notaire associée à Lauris et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

AVIS DE LA COMMUNE DE PUYVERT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LMV AGGLOMERATION DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires et métropolitaines doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, ceci afin de tenir compte des changements intervenus dans les équilibres démographiques entre les communes sur la durée du mandat écoulé.

Par conséquent, avant les prochaines élections municipales de 2020, il est nécessaire de se prononcer sur la nouvelle répartition des sièges au sein de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les communes de LMV Agglomération doivent ainsi émettre un avis, au plus tard le 31 août 2019, sur une répartition des sièges du conseil communautaire basée :

- Soit sur les règles de droit commun, essentiellement fondées sur la part en population de chaque commune membre (application des alinéas II à VI de l'article L 5211-6-1 du CGCT) ;
- Soit sur un accord local permettant de moduler le nombre total et la répartition des sièges dans les limites fixées par le CGCT.

Concernant la composition du conseil communautaire de LMV Agglomération, il est envisagé de conserver la répartition des sièges telle qu'elle avait été adoptée, selon l'accord local, par arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2016 :

	pop municipale 2019	Répartition de droit commun (à titre informatif)	Répartition selon accord local
Cavaillon	26492	22	24
Robion	4514	4	4
Cheval-Blanc	4215	4	4
Lauris	3817	3	4
Mérindol	2058	1	2
Les Taillades	1927	1	2
Maubec	1914	1	2
Gordes	1873	1	2
Cabrières d'A	1788	1	2
Lagnes	1629	1	2
Oppede	1361	1	2
Lourmarin	1109	1	1
Puyvert	817	1	1
Puget	761	1	1
Vaugines	566	1	1
Les Beaumettes	251	1	1
TOTAL	55092	45	55

**Considérant le rapport ci-dessus
Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable pour :**

- FIXER à 55 le nombre de sièges du conseil communautaire de LMV Agglomération, réparti comme suit :

	Nombre de sièges
Cavaillon	24
Robion	4
Cheval-Blanc	4
Lauris	4
Mérindol	2
Les Taillades	2
Maubec	2
Gordes	2
Cabrières d'A	2
Lagnes	2
Oppede	2
Lourmarin	1
Puyvert	1
Puget	1
Vaugines	1
Les Beaumettes	1
TOTAL	55

Informations diverses :

Fête des Papas et Mamans le 07 juin. report du vendredi 24 mai au vendredi 7 juin en raison du vernissage du projet artistique présenté à La Fruitière Numérique, un ensemble d'affiches connectées réalisées en partie par les élèves de l'école communale, Madame le Maire profite pour féliciter les enseignantes de Puyvert qui se sont fortement impliquées dans ce magnifique projet.

La fête des parents se déroulera à l'espace Mistral : spectacle des enfants, cadeaux offert par le Comité des fêtes et buffet servi par la mairie.

Déroulement des élections européennes, malgré la mise en place du registre électoral unique (REU) et la refonte générale (renumérotation des électeurs et éditions de nouvelles cartes électorales) le scrutin s'est déroulé dans de très bonnes conditions, seulement 2 électeurs non inscrits se sont présentés pour voter, leur radiation n'était pas de la responsabilité de la mairie.

Réunion des délégués de quartiers, les 03 et 04 juin les délégués de quartiers sont invités à la mairie pour faire part des remarques et suggestions des habitants de chaque secteur.

La séance est levée à 19h10

A Puyvert, le 28 mai 2019

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT